

Démarche : Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Organisme : Service enfance-jeunesse

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) à l'école de Marsonnas et de Béréziat.

Il concerne :

- Les enfants qui vont rentrer en petite section de maternelle,
- La première rentrée au sein du RPI des enfants nouvellement arrivés sur les communes de Marsonnas ou Béréziat.

En cas de changement de situation au cours de la scolarité, merci d'informer les mairies de Marsonnas ou Béréziat par courriel.

Le règlement intérieur relatif à l'école, aux activités périscolaires et à la restauration scolaire est accessible à cette adresse :

<https://www.marsonnas.fr>, rubrique "Enfance-Jeunesse".

Remarque:

Vous devez obligatoirement compléter le formulaire de demande de dérogation (disponible sur demande à la mairie de Marsonnas) dans l'un des deux cas suivants :

- cas n°1 : vous êtes domicilié à Marsonnas ou Béréziat et souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celles du RPI,
- cas n°2 : vous êtes domicilié hors des communes de Marsonnas ou Béréziat et souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des écoles du RPI.

Section 1 - Choix concerné par le dossier unique d'inscription

Inscription scolaire

L'école de MARSONNAS accueille les enfants de la petite section (l'année des 3 ans) jusqu'en CE2.

Contact : Marie-Noëlle PRUDENT, Directrice au 04 74 51 17 38.

Les enfants sont ensuite scolarisés à BEREZIAT jusqu'au CM2.

Contact : Nancy RENOUD, Directrice au 04 74 51 10 76.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Restauration scolaire

La cantine scolaire de Marsonnas-Béréziat est gérée par une association loi 1901 : "Les Gout'Tout".

Contact : Céline Blanc au 06 62 20 42 62 ou par mail : gouttout.inscription@gmail.com - <https://www.lesgouttout.fr/>

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Accueil garderie périscolaire

La garderie accueil (à Marsonnas) les enfants scolarisés à Marsonnas et Béréziat, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h45 et de 16h15 à 18h30, les mercredis de 7h à 8h45 et de 11h45 à 12h45.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie de Marsonnas au 04.74.51.10.09.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les TAP se déroulent les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15. Financés et organisés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) avec le soutien de l'Etat et de la CAF, ce sont des temps gratuits et facultatifs proposés aux enfants. Le coût par enfant et par an est estimé à 206€, à la charge de la CA3B.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie de Marsonnas au 04.74.51.10.09.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Bus

Les communes de Marsonnas et Béréziat travaillent en collaboration avec l'association "le bus du centre de loisirs", la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) ainsi qu'avec la société de transport dans la gestion du service de transport des élèves vers les écoles et le centre de loisirs.

Le transport des enfants du RPI Marsonnas-Béréziat vers les écoles de Marsonnas et de Béréziat est assuré le matin et le soir, du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

Pour tout renseignement, veuillez consulter le site internet du service de transport scolaire de la CA3B :

"www.rubisjunior.grandbourg.fr".

Un transport entre les deux écoles et le centre de loisirs de Montrevel-en-Bresse est également assuré le mercredi midi.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'association à l'adresse suivante : lebusducentredeloisirsmb@gmail.com.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire (règlements intérieurs, horaires, contacts...), vous pouvez consulter le site internet de la commune de Marsonnas : <http://marsonnas.fr> ou appeler le secrétariat de mairie de Marsonnas (04.74.51.10.09) ou de Béréziat (04.74.51.10.75).

Section 2a - Fiche de renseignements Représentant Légal 1 (RL1)

Nom d'usage RL1

Nom de naissance RL1

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Prénom RL1

Qualité (père, mère,) RL1

Adresse RL1

Situation familiale RL1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Marié(e)

☐ Couple

☐ Célibataire

☐ Veuf(ve)

☐ Divorcé(e)

☐ Pacsé(e)

☐ Séparé(e)

Téléphone Fixe RL1

Téléphone Portable RL1

Téléphone professionnel RL1

Courriel RL1

Catégorie socio-professionnelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 10 - Agriculteurs exploitants

☐ 21 - Artisans

☐ 22 - Commerçants et assimilés

☐ 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

☐ 31 - Professions libérales

☐ 33 - Cadre de la fonction publique

☐ 34 - Professeurs, professions scientifiques

☐ 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles

☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

- ☐ 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- ☐ 42 - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- ☐ 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- ☐ 44 - Clergé, religieux
- ☐ 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- ☐ 46 - Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
- ☐ 47 - Techniciens
- ☐ 48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
- ☐ 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique
- ☐ 53 - Policiers et militaires
- ☐ 54 - Employés administratifs d'entreprises
- ☐ 55 - Employés de commerce
- ☐ 56 - Personnels des services directs aux particuliers
- ☐ 62 - Ouvriers qualifiés de type industriel
- ☐ 63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal
- ☐ 64 - Chauffeurs
- ☐ 65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- ☐ 67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel
- ☐ 68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- ☐ 69 - Ouvriers agricoles
- ☐ 71 - Retraités agriculteurs exploitants
- ☐ 72 - Retraités artisans, commerçants, chef d'entreprise
- ☐ 74 - Anciens cadres
- ☐ 75 - Anciennes professions intermédiaires
- ☐ 77 - Anciens employés
- ☐ 78 - Anciens ouvriers
- ☐ 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- ☐ 83 - Militaires du contingent
- ☐ 84 - Elèves, étudiants
- ☐ 85 - Personnes sans activité professionnelle <60 ans (sauf retraités)
- ☐ 86 - Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

Précisions complémentaires éventuelles

--

Section 2b - Fiche de renseignements Représentant légal 2 (RL2)

Nom d'usage RL2

Nom de naissance RL2

Prénom RL2

Qualité (père, mère,) RL2

Adresse si différente RL2

Situation Familiale RL2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Marié(e)

☐ Couple

☐ Célibataire

☐ Veuf(ve)

☐ Divorcé(e)

☐ Pacsé(e)

☐ Séparé(e)

Téléphone Fixe RL2

Téléphone Portable RL2

Téléphone Professionnel RL2

Catégorie socio-professionnelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 10 - Agriculteurs exploitants

☐ 21 - Artisans

☐ 22 - Commerçants et assimilés

☐ 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

☐ 31 - Professions libérales

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

- ☐ 33 - Cadre de la fonction publique
- ☐ 34 - Professeurs, professions scientifiques
- ☐ 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles
- ☐ 37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- ☐ 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- ☐ 42 - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- ☐ 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- ☐ 44 - Clergé, religieux
- ☐ 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- ☐ 46 - Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
- ☐ 47 - Techniciens
- ☐ 48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
- ☐ 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique
- ☐ 53 - Policiers et militaires
- ☐ 54 - Employés administratifs d'entreprises
- ☐ 55 - Employés de commerce
- ☐ 56 - Personnels des services directs aux particuliers
- ☐ 62 - Ouvriers qualifiés de type industriel
- ☐ 63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal
- ☐ 64 - Chauffeurs
- ☐ 65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- ☐ 67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel
- ☐ 68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- ☐ 69 - Ouvriers agricoles
- ☐ 71 - Retraités agriculteurs exploitants
- ☐ 72 - Retraités artisans, commerçants, chef d'entreprise
- ☐ 74 - Anciens cadres
- ☐ 75 - Anciennes professions intermédiaires
- ☐ 77 - Anciens employés
- ☐ 78 - Anciens ouvriers
- ☐ 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- ☐ 83 - Militaires du contingent
- ☐ 84 - Elèves, étudiants
- ☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

☐ 86 - Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

Précisions complémentaires éventuelles

Section 3 - Régime d'affiliation

Régime

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Allocataire CAF (régime général)

☐ Régime Spécial (MSA ou Autre)

☐ Sans Régime

Nom et prénom de l'allocataire

N° allocataire

Section 4 - Assistante maternelle ou famille d'accueil

NOM Prénom (AM)

Adresse complète (AM)

Téléphone fixe (AM)

Téléphone mobile (AM)

Précisions complémentaires éventuelles

Section 5 - Fiche de renseignements Enfant(s)

Fiche de renseignements de l'enfant

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

Lieu de naissance de l'enfant

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Département de naissance de l'enfant

Sexe de l'enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

Adresse de l'enfant

Si différente du Responsable légal 1

Commentaires

Inscription scolaire

Date d'entrée

Classe / Ecole

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Petite section

☐ Moyenne section

☐ Grande section

☐ CP

☐ CE1

☐ CE2

☐ CM1

☐ CM2

L'enfant bénéficie-t-il d'une dérogation scolaire ?

Dans le cas où vous résideriez en dehors des communes de Marsonnas et de Béréziat.

Toute demande de dérogation scolaire est à effectuer auprès du secrétariat de la mairie de Marsonnas ou de Béréziat.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Restauration scolaire

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription au restaurant scolaire.

Pour toute inscription au service de restauration collective, veuillez contacter l'association "Les Gout'Tout" - Vanessa BENCHAO au 06 63 14 27 73.

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

L'enfant mangera-t-il à la cantine au cours de l'année scolaire ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.
Contacter l'association pour plus d'informations.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement à titre d'information.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Lundi (A)

☐ Mardi (A)

☐ Jeudi (A)

☐ Vendredi (A)

☐ De manière occasionnelle, sur inscription préalable (O)

Garderie périscolaire

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire ?

Il est précisé qu'aucun enfant ne sera laissé seul à la sortie de l'école ; il sera automatiquement dirigé vers le service de garderie, même sans inscription préalable.

Toutefois, il est demandé aux familles de prévenir l'école en cas de retard, et ce afin de rassurer l'enfant.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Lundi matin (A)

☐ Lundi soir (A)

☐ Mardi matin (A)

☐ Mardi soir (A)

☐ Mercredi matin (A)

☐ Mercredi midi (A)

☐ Jeudi matin (A)

☐ Jeudi soir (A)

☐ Vendredi matin (A)

☐ Vendredi soir (A)

☐ De manière occasionnelle, sur inscription préalable (O)

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

- Les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15
- 5 périodes sur l'année scolaire (de vacances à vacances)

Souhaitez-vous inscrire votre enfant aux TAP ?

Tous les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15.

L'année est composée de 5 périodes (entre chaque vacances scolaires).

Les activités proposées sont disponibles sur le tableau d'affichage de l'école.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ mardi (A)

☐ vendredi (A)

☐ -- Période 1-- septembre/octobre

☐ mardi (1)

☐ vendredi (1)

☐ -- Période 2-- novembre/décembre

☐ mardi (2)

☐ vendredi (2)

☐ -- Période 3-- janvier/février

☐ mardi (3)

☐ vendredi (3)

☐ -- Période 4-- mars/avril

☐ mardi (4)

☐ vendredi (4)

☐ -- Période 5--mai/juin/juillet

☐ mardi (5)

☐ vendredi (5)

Comment l'enfant est-il pris en charge à la fin des TAP ?

Aucun enfant inscrit aux TAP ne sera autorisé à sortir des locaux avant la fin (sauf circonstances exceptionnelles motivées par écrit).

En cas de retard de la personne chargée de récupérer l'enfant, celui-ci sera orienté vers le service de garderie.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ par ses parents / tuteurs

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

- ☐ il a plus de 6 ans et rentre seul à son domicile
- ☐ avec une personne autorisée à le récupérer (cf. liste établie ci-après)

Bus scolaire

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription.

Le transfert entre les écoles de Marsonnas et de Béréziat avant et/ou après la classe (matin et/ou soir) est assuré par le service Rubis'Junior (CA3B).

Les inscriptions aux transports scolaires se font directement en ligne sur "www.rubisjunior.grandbourg.fr" pendant la période préalablement définie (entre mi-juin et mi-juillet habituellement).

L'enfant sera-t-il amené à emprunter le bus scolaire ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.

Les inscriptions aux transports scolaires seront ouvertes sur une période préalablement définie (habituellement entre mi-juin et mi-juillet).

Pour bénéficier du service Rubis'Junior, il suffit de se connecter à la plateforme d'inscriptions sur www.rubisjunior.grandbourg.fr

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement pour information.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Lundi matin (A)

☐ Lundi soir (A)

☐ Mardi matin (A)

☐ Mardi soir (A)

☐ Mercredi matin (A)

☐ Mercredi midi (A)

☐ Jeudi matin (A)

☐ Jeudi soir (A)

☐ Vendredi matin (A)

☐ Vendredi soir (A)

☐ De manière occasionnelle, sur inscription préalable (O)

Bus du centre de loisirs

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription.

Une association de parents a été créée, en concertation avec les municipalités, pour pérenniser le transport des enfants jusqu'au centre de loisirs de Montrevel-en-Bresse le mercredi midi. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : lebusducentredeloisirsmb@gmail.com

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

L'enfant sera-t-il amené à emprunter le bus du centre de loisirs ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.
Contacter l'association ou le centre de loisirs pour plus d'informations.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement pour information.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ tous les mercredis

☐ occasionnellement

Vaccination

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018.

Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Pour les enfants de plus de 12 mois résidant en Guyane française, la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire.

Diphtérie

Date du dernier rappel

Tétanos

Date du dernier rappel

Poliomyélite ou DT Polio ou Tétracoq

Date du dernier rappel

Méningocoque C

Si enfant né après le 01/01/2018

Pneumocoque

Si enfant né après le 01/01/2018

Hépatite B

Si enfant né après le 01/01/2018

Rubéole-Oreillons-Rougeole

Si enfant né après le 01/01/2018

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Coqueluche

Si enfant né après le 01/01/2018

Hoemophilus influenza

Si enfant né après le 01/01/2018

Santé de l'enfant

L'enfant suit-il un traitement particulier ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lequel ?

A-t-il des allergies ou des problèmes médicaux ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

Suit-il un régime alimentaire spécifique ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

A-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, etc. ?

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

Coordonnées du médecin de famille

Nom et numéro de téléphone

Commentaires / Observations

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

Lieu de naissance de l'enfant

Département de naissance de l'enfant

Sexe de l'enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

Adresse de l'enfant

Si différente du Responsable légal 1

Commentaires

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Inscription scolaire

Date d'entrée

Classe / Ecole

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Petite section
- ☐ Moyenne section
- ☐ Grande section
- ☐ CP
- ☐ CE1
- ☐ CE2
- ☐ CM1
- ☐ CM2

L'enfant bénéficie-t-il d'une dérogation scolaire ?

Dans le cas où vous résideriez en dehors des communes de Marsonnas et de Béréziat.

Toute demande de dérogation scolaire est à effectuer auprès du secrétariat de la mairie de Marsonnas ou de Béréziat.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Restauration scolaire

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription au restaurant scolaire.

Pour toute inscription au service de restauration collective, veuillez contacter l'association "Les Gout'Tout" - Vanessa BENCHAO au 06 63 14 27 73.

L'enfant mangera-t-il à la cantine au cours de l'année scolaire ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.
Contacter l'association pour plus d'informations.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement à titre d'information.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Lundi (A)
- ☐ Mardi (A)
- ☐ Jeudi (A)
- ☐ Vendredi (A)
- ☐

Garderie périscolaire

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire ?

Il est précisé qu'aucun enfant ne sera laissé seul à la sortie de l'école ; il sera automatiquement dirigé vers le service de garderie, même sans inscription préalable.

Toutefois, il est demandé aux familles de prévenir l'école en cas de retard, et ce afin de rassurer l'enfant.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Lundi matin (A)

☐ Lundi soir (A)

☐ Mardi matin (A)

☐ Mardi soir (A)

☐ Mercredi matin (A)

☐ Mercredi midi (A)

☐ Jeudi matin (A)

☐ Jeudi soir (A)

☐ Vendredi matin (A)

☐ Vendredi soir (A)

☐ De manière occasionnelle, sur inscription préalable (O)

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

- Les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15

- 5 périodes sur l'année scolaire (de vacances à vacances)

Souhaitez-vous inscrire votre enfant aux TAP ?

Tous les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15.

L'année est composée de 5 périodes (entre chaque vacances scolaires).

Les activités proposées sont disponibles sur le tableau d'affichage de l'école.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ mardi (A)

☐ vendredi (A)

☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

- ☐ mardi (1)
- ☐ vendredi (1)
- ☐ -- Période 2-- novembre/décembre
- ☐ mardi (2)
- ☐ vendredi (2)
- ☐ -- Période 3-- janvier/février
- ☐ mardi (3)
- ☐ vendredi (3)
- ☐ -- Période 4-- mars/avril
- ☐ mardi (4)
- ☐ vendredi (4)
- ☐ -- Période 5--mai/juin/juillet
- ☐ mardi (5)
- ☐ vendredi (5)

Comment l'enfant est-il pris en charge à la fin des TAP ?

Aucun enfant inscrit aux TAP ne sera autorisé à sortir des locaux avant la fin (sauf circonstances exceptionnelles motivées par écrit).

En cas de retard de la personne chargée de récupérer l'enfant, celui-ci sera orienté vers le service de garderie.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ par ses parents / tuteurs
- ☐ il a plus de 6 ans et rentre seul à son domicile
- ☐ avec une personne autorisée à le récupérer (cf. liste établie ci-après)

Bus scolaire

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription.

Le transfert entre les écoles de Marsonnas et de Béréziat avant et/ou après la classe (matin et/ou soir) est assuré par le service Rubis'Junior (CA3B).

Les inscriptions aux transports scolaires se font directement en ligne sur "www.rubisjunior.grandbourg.fr" pendant la période préalablement définie (entre mi-juin et mi-juillet habituellement).

L'enfant sera-t-il amené à emprunter le bus scolaire ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.

Les inscriptions aux transports scolaires seront ouvertes sur une période préalablement définie (habituellement entre mi-juin et mi-juillet).

Pour bénéficier du service Rubis'Junior, il suffit de se connecter à la plateforme d'inscriptions sur www.rubisjunior.grandbourg.fr

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement pour information.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Lundi matin (A)
- ☐ Lundi soir (A)
- ☐ Mardi matin (A)
- ☐ Mardi soir (A)
- ☐ Mercredi matin (A)
- ☐ Mercredi midi (A)
- ☐ Jeudi matin (A)
- ☐ Jeudi soir (A)
- ☐ Vendredi matin (A)
- ☐ Vendredi soir (A)
- ☐ De manière occasionnelle, sur inscription préalable (O)

Bus du centre de loisirs

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription.

Une association de parents a été créée, en concertation avec les municipalités, pour pérenniser le transport des enfants jusqu'au centre de loisirs de Montrevel-en-Bresse le mercredi midi. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : lebusducentredeloisirsmb@gmail.com

L'enfant sera-t-il amené à emprunter le bus du centre de loisirs ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.
Contacter l'association ou le centre de loisirs pour plus d'informations.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement pour information.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ tous les mercredis
- ☐ occasionnellement

Vaccination

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018.

Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Pour les enfants de plus de 12 mois résidant en Guyane française, la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire.

Diphtérie

Date du dernier rappel

Tétanos

Date du dernier rappel

Poliomyélite ou DT Polio ou Tétracoq

Date du dernier rappel

Méningocoque C

Si enfant né après le 01/01/2018

Pneumocoque

Si enfant né après le 01/01/2018

Hépatite B

Si enfant né après le 01/01/2018

Rubéole-Oreillons-Rougeole

Si enfant né après le 01/01/2018

Coqueluche

Si enfant né après le 01/01/2018

Hoemophilus influenza

Si enfant né après le 01/01/2018

Santé de l'enfant

L'enfant suit-il un traitement particulier ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lequel ?

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

A-t-il des allergies ou des problèmes médicaux ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

Suit-il un régime alimentaire spécifique ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

A-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, etc. ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

Coordonnées du médecin de famille

Nom et numéro de téléphone

Commentaires / Observations

Nom de l'enfant

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

Lieu de naissance de l'enfant

Département de naissance de l'enfant

Sexe de l'enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

Adresse de l'enfant

Si différente du Responsable légal 1

Commentaires

Inscription scolaire

Date d'entrée

Classe / Ecole

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Petite section

☐ Moyenne section

☐ Grande section

☐ CP

☐ CE1

☐ CE2

☐ CM1

☐ CM2

L'enfant bénéficie-t-il d'une dérogation scolaire ?

Dans le cas où vous résideriez en dehors des communes de Marsonnas et de Béréziat.

Toute demande de dérogation scolaire est à effectuer auprès du secrétariat de la mairie de Marsonnas ou de Béréziat.

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Restauration scolaire

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription au restaurant scolaire.

Pour toute inscription au service de restauration collective, veuillez contacter l'association "Les Gout'Tout" - Vanessa BENCHAO au 06 63 14 27 73.

L'enfant mangera-t-il à la cantine au cours de l'année scolaire ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.
Contacter l'association pour plus d'informations.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement à titre d'information.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Lundi (A)

☐ Mardi (A)

☐ Jeudi (A)

☐ Vendredi (A)

☐ De manière occasionnelle, sur inscription préalable (O)

Garderie périscolaire

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire ?

Il est précisé qu'aucun enfant ne sera laissé seul à la sortie de l'école ; il sera automatiquement dirigé vers le service de garderie, même sans inscription préalable.

Toutefois, il est demandé aux familles de prévenir l'école en cas de retard, et ce afin de rassurer l'enfant.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Lundi matin (A)

☐ Lundi soir (A)

☐ Mardi matin (A)

☐ Mardi soir (A)

☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

- ☐ Mercredi midi (A)
- ☐ Jeudi matin (A)
- ☐ Jeudi soir (A)
- ☐ Vendredi matin (A)
- ☐ Vendredi soir (A)
- ☐ De manière occasionnelle, sur inscription préalable (O)

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

- Les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15
- 5 périodes sur l'année scolaire (de vacances à vacances)

Souhaitez-vous inscrire votre enfant aux TAP ?

Tous les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15.
L'année est composée de 5 périodes (entre chaque vacances scolaires).
Les activités proposées sont disponibles sur le tableau d'affichage de l'école.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ mardi (A)
- ☐ vendredi (A)
- ☐ -- Période 1-- septembre/octobre
- ☐ mardi (1)
- ☐ vendredi (1)
- ☐ -- Période 2-- novembre/décembre
- ☐ mardi (2)
- ☐ vendredi (2)
- ☐ -- Période 3-- janvier/février
- ☐ mardi (3)
- ☐ vendredi (3)
- ☐ -- Période 4-- mars/avril
- ☐ mardi (4)
- ☐ vendredi (4)
- ☐ -- Période 5-- mai/juin/juillet
- ☐ mardi (5)
- ☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Comment l'enfant est-il pris en charge à la fin des TAP ?

Aucun enfant inscrit aux TAP ne sera autorisé à sortir des locaux avant la fin (sauf circonstances exceptionnelles motivées par écrit).

En cas de retard de la personne chargée de récupérer l'enfant, celui-ci sera orienté vers le service de garderie.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ par ses parents / tuteurs
- ☐ il a plus de 6 ans et rentre seul à son domicile
- ☐ avec une personne autorisée à le récupérer (cf. liste établie ci-après)

Bus scolaire

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription.

Le transfert entre les écoles de Marsonnas et de Béréziat avant et/ou après la classe (matin et/ou soir) est assuré par le service Rubis'Junior (CA3B).

Les inscriptions aux transports scolaires se font directement en ligne sur "www.rubisjunior.grandbourg.fr" pendant la période préalablement définie (entre mi-juin et mi-juillet habituellement).

L'enfant sera-t-il amené à emprunter le bus scolaire ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.

Les inscriptions aux transports scolaires seront ouvertes sur une période préalablement définie (habituellement entre mi-juin et mi-juillet).

Pour bénéficier du service Rubis'Junior, il suffit de se connecter à la plateforme d'inscriptions sur www.rubisjunior.grandbourg.fr

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement pour information.

Sélectionner un ou plusieurs éléments de la liste.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Lundi matin (A)
- ☐ Lundi soir (A)
- ☐ Mardi matin (A)
- ☐ Mardi soir (A)
- ☐ Mercredi matin (A)
- ☐ Mercredi midi (A)
- ☐ Jeudi matin (A)
- ☐ Jeudi soir (A)
- ☐ Vendredi matin (A)
- ☐ Vendredi soir (A)
- ☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Bus du centre de loisirs

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription.

Une association de parents a été créée, en concertation avec les municipalités, pour pérenniser le transport des enfants jusqu'au centre de loisirs de Montrevel-en-Bresse le mercredi midi. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : lebusducentredeloisirsmb@gmail.com

L'enfant sera-t-il amené à emprunter le bus du centre de loisirs ?

Uniquement à titre d'information. Ne vaut pas inscription définitive.
Contacter l'association ou le centre de loisirs pour plus d'informations.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Uniquement pour information.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ tous les mercredis

☐ occasionnellement

Vaccination

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018.

Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Pour les enfants de plus de 12 mois résidant en Guyane française, la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire.

Diphtérie

Date du dernier rappel

Tétanos

Date du dernier rappel

Poliomyélite ou DT Polio ou Tétracoq

Date du dernier rappel

Méningocoque C

Si enfant né après le 01/01/2018

Pneumocoque

Si enfant né après le 01/01/2018

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Hépatite B

Si enfant né après le 01/01/2018

Rubéole-Oreillons-Rougeole

Si enfant né après le 01/01/2018

Coqueluche

Si enfant né après le 01/01/2018

Hoemophilus influenza

Si enfant né après le 01/01/2018

Santé de l'enfant

L'enfant suit-il un traitement particulier ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lequel ?

A-t-il des allergies ou des problèmes médicaux ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

Suit-il un régime alimentaire spécifique ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

A-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, etc. ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser ?

Coordonnées du médecin de famille

Nom et numéro de téléphone

Commentaires / Observations

Section 6 - Personnes autorisées à prendre en charge (les) l'enfant(s)

Remarque

En dehors des responsables légaux, 3 personnes maximum (et à l'exclusion de tout mineur) peuvent être autorisés à prendre en charge l'enfant à la sortie des activités scolaires et périscolaires.

Il est recommandé de présenter ces personnes au préalable.

Il est vivement conseillé de prévenir l'école ou la garderie par téléphone en cas d'imprévu.

Personne 1

Nom et prénom P1

Téléphone P1

Lien avec l'enfant P1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ami

☐ Assistante maternelle

☐ Grands-Parents

☐ Fratrie

☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Personne 2

Nom et prénom P2

Téléphone P2

Lien avec l'enfant P2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ami

☐ Assistante maternelle

☐ Grands-Parents

☐ Fratrie

☐ Autre

Personne 3

Nom et prénom P3

Téléphone P3

Lien avec l'enfant P3

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ami

☐ Assistante maternelle

☐ Grands-Parents

☐ Fratrie

☐ Autre

Commentaires / Observations

Section 7 - Déclaration / Autorisation

J'autorise les écoles, la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse et les mairies de Marsonnas et Béréziat à publier et utiliser les photos, les films et les enregistrements audio sur lesquelles figurent mon (mes) enfant(s) qui seraient prises dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'autorise la communication de mon adresse personnelle aux associations de parents d'élèves.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

☐ Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces fournies et m'engage à prévenir les écoles et les mairies de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale ...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En cas d'incident ou d'accident, les parents sont prévenus immédiatement par téléphone. Au cas où ils ne seraient pas joignables, j'autorise la personne responsable de l'activité en cours à apporter les premiers secours à l'enfant et si besoin, à contacter le service d'aide médicale d'urgence pour la conduite à tenir.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les responsables légaux) ?

Préciser le(s) NOM Prénom et n° de téléphone fixe et/ou portable.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux activités scolaires, périscolaires, aux TAP et à la restauration scolaire consultable en ligne (<https://www.marsonnas.fr>), déclare approuver son contenu et m'engage à m'y conformer.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves . La durée de conservation des données n'excédera pas la période de scolarisation dans une école de la commune. Les données sont destinées au service écoles et loisirs. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Marsonnas ou de Bereziat

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Section 8 - Pièces justificatives

Explication

Merci de déposer en pièces jointes des fichiers au format jpeg ou pdf.

Si vous n'avez pas de scanner, à l'aide de votre téléphone, vous pouvez prendre en photo vos justificatifs.

Si vous avez plusieurs fichiers à joindre (exemple : plusieurs pages du carnet de santé), vous pouvez combiner les fichiers dans un dossier compressé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photocopie 1 - Livret de famille

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photocopie 2 - Livret de famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photocopie 3 - Livret de famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photocopie 4 - Livret de famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photocopie 5 - Livret de famille

Pièces justificatives par enfant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pages du carnet de vaccination

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile pour activités scolaires et péri/extrascolaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ autre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pages du carnet de vaccination

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile pour activités scolaires et péri/extrascolaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ autre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pages du carnet de vaccination

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile pour activités scolaires et péri/extrascolaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ autre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ autre